

Compte rendu du conseil de communauté du 12 novembre 2008

Le conseil communautaire a pris connaissance des marchés signés par le Président

- Concertation, mobilisation des acteurs et communication dans le cadre du P.R.U. Marché conclu avec le cabinet « CIVILITES » montant 1 000 à 20 000 € par an.
- Réhabilitation du gymnase des Indes architecte « PLANCHON Patrick » montant 23 520 €
- Requalification de la Rue Saint Jacques « Cabinet Champagne Bureau d'Etudes » montant 14 800€

Le conseil communautaire a pris connaissance d'un emprunt

- Par décision n° 12272 du 23 juin 2008 emprunt de 5 000 000.00 € mise aux normes de la station d'épuration. Durée 24 ans 6 mois, taux de 4.64 %

Le conseil communautaire a décidé de

- Désigner Mr Pascal BERNARD en tant que représentant de la C.C. auprès d'A.V.I.C.C.A. « Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et Audiovisuel »
- Exonérer de taxe professionnelle les établissements de spectacle qui réalisent moins de 7 500 entrées en moyenne hebdomadaire
- Approuver la modification n° 2 du budget principal à hauteur de 321 477 €
- Approuver la modification n° 2 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement
- Autoriser le trésorier principal d'admettre 3 créances en non valeur pour un total de 6.66 €
- Approuver les prestations d'action sociale pour l'année 2008 au personnel communautaire
- Autoriser le Président à renouveler le contrat de maître nageur à 2 éducateurs en place
- Autoriser le Président à signer le renouvellement à l'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive
- Approuver la prise en charge des frais de déplacement des conseillers communautaires sous forme d'indemnités kilométriques
- Approuver les tarifs de la piscine pour l'année 2009
- Accepter que la commune de Vitry le François assure la maîtrise d'ouvrage « pour les espaces verts » pour le réaménagement de l'Avenue Moll à Vitry
- Autoriser le Président à signer les avenants pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la zone d'aménagement concertée de Loisy s/Marne
- Créer une commission intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
- Approuver l'acquisition des chemins ruraux n° 15-16 et 17 sur la zone de Loisy pour une superficie de 9 060 m². La cession se sera sur la base de 5.300 € l'hectare
- Approuver l'acquisition du fossé d'assainissement ZS 23 sur la zone de Loisy pour un montant de 1100 €
- Autoriser le Président à déposer une demande de défrichements et de proposition de mesures compensatoires sur la ZAC de la Haute Voie à Loisy s/Marne
- Approuver la pose d'un 3^e câble pour l'alimentation entre Marolles et la ZAC de Loisy s/Marne afin d'augmenter la puissance d'alimentation électrique.
- Autoriser Monsieur le Président à signer un contrat avec le cabinet « Formules Economiques Locales » pour la prospection et incubation et communication d'entreprises sur la ZAC de Loisy s/Marne, montant 165 500 €

Approuver la charte des utilisateurs des nouvelles technologies de l'information et de la communication. Une fois validée par le CTP/CHS elle sera intégrée au règlement intérieur